



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
LAC D'AIGUEBELETTE

DISPOSITIONS PARTICULIERES DE NAVIGATION SUR LE LAC D'AIGUEBELETTE ENTRE LE 26 AOÛT ET LE 6 SEPTEMBRE 2015

INFORMATION A L'ATTENTION DES USAGERS DU LAC

En raison de l'organisation des Championnats du Monde d'aviron, les usagers du lac d'Aiguebelette sont informés que des dispositions particulières de navigation seront en vigueur du 26 août au 6 septembre 2015.

1. Maintien d'un point de passage en rive Est du lac

Conformément aux engagements pris par le Département de la Savoie, la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette et le Comité d'organisation des Championnats du Monde d'aviron, un point de passage est mis en place en rive Est, entre la berge du lac et le ponton de départ des compétitions (Voir plan annexé) afin de permettre aux usagers de circuler entre les parties Nord et Sud du lac durant le déroulement des entraînements et des compétitions. Pour des raisons de sécurité et compte-tenu de la fréquentation potentielle de cette zone, ce passage sera régulé entre le 28 août et le 6 septembre 2015.

Cette régulation se traduira par la mise en place de points de regroupement des embarcations en amont et en aval du point d'accès, qui seront mises en attente d'une autorisation de passage.

Le tableau ci-après, présente les plages horaires durant lesquelles la régulation sera en vigueur. Il est précisé qu'elle sera renforcée du 3 au 6 septembre, période de finales, pouvant entraîner des temps d'attente plus importants.

Horaires de régulation de la zone de passage

	Début	Fin	Contrainte
mercredi 26 août			Passage libre
jeudi 27 août			Passage libre
vendredi 28 août	jusqu'à 9h30		Passage libre
	9h30	12:00	Passage contrôlé
	à partir de 12h00		Passage libre
samedi 29 août	jusqu'à 9h30		Passage libre
	9h30	14h00	Passage contrôlé
	à partir de 14h00		Passage libre
dimanche 30 août	jusqu'à 9h30		Passage libre
	9h30	14h30	Passage contrôlé
	à partir de 14h30		Passage libre
lundi 31 août	jusqu'à 9h30		Passage libre
	9h30	13h30	Passage contrôlé
	à partir de 13h30		Passage libre
mardi 01 sept	jusqu'à 9h30		Passage libre
	9h30	12h00	Passage contrôlé
	à partir de 12h00		Passage libre
mercredi 02 sept	jusqu'à 9h30		Passage libre
	9h30	14h00	Passage contrôlé
	à partir de 14h00		Passage libre
jeudi 03 sept	jusqu'à 9h30		Passage libre
	9h30	14h30	Passage contrôlé (régulation forte)
	à partir de 14h30		Passage libre
vendredi 04 sept	jusqu'à 9h30		Passage libre
	9h30	18h00	Passage contrôlé (régulation forte)
	à partir de 18h30		Passage libre
samedi 05 sept	jusqu'à 11h30		Passage libre
	11h30	15h30	Passage contrôlé (régulation forte)
	à partir de 15h30		Passage libre
dimanche 06 sept	jusqu'à 9h30		Passage libre
	11h30	15h30	Passage contrôlé (régulation forte)
	à partir de 15h30		Passage libre

2. Interdiction de pénétration dans le bassin de compétition et la zone d'échauffement

Conformément à la modification temporaire du règlement des usages du lac d'Aiguebelette approuvée par délibération de la CCLA en date du 16 juillet 2015, pour des raisons de sécurité, la pénétration dans le bassin de compétition et la zone d'échauffement (voir plan annexé) est interdite à toute personne extérieure à l'organisation des Championnats du Monde d'aviron. Cette interdiction concerne les périodes suivantes :

		Interdiction de pénétration dans le bassin de compétition		Interdiction de pénétration dans la zone d'échauffement	
		Début	Fin	Début	Fin
mercredi 26 août	Période d'interdiction	7h00	19h30	Libre d'accès	
jeudi 27 août	Période d'interdiction	7h00	19h30	Libre d'accès	
vendredi 28 août	Période d'interdiction	7h00	19h30	9h30	12h00
samedi 29 août	Période d'interdiction	7h00	19h30	9h30	14h00
dimanche 30 août	Période d'interdiction	7h00	19h30	9h30	14h00
lundi 31 août	Période d'interdiction	7h00	19h30	9h30	13h00
mardi 01 sept	Période d'interdiction	7h00	19h30	9h30	11h30
mercredi 02 sept	Période d'interdiction	7h00	19h30	9h30	16h00
jeudi 03 sept	Période d'interdiction	7h00	19h30	9h30	17h00
vendredi 04 sept	Période d'interdiction	7h00	19h30	9h30	17h30
samedi 05 sept	Période d'interdiction	7h00	19h30	9h30	15h30
dimanche 06 sept	Période d'interdiction	7h00	19h30	9h30	15h30

Fait à Nances,
Le 24 juillet 2015



Délimitation bassin, zone compétition, zone d'échauffement et point de passage



Emprise Bassin Compétition

Echelle : 1/ 10 000

05/2014

Zone
Public -
Annexe

Zone
Sport

Bassin de compétition

Point de passage
contrôlé et régulé
entre les parties Nord
et Sud du lac

Zone de
départ

LEGENDE CARTE

-  Emprise globale des aménagements pour l'organisation des compétitions d'aviron
-  Point de passage en rive Est du lac
-  Bassin de compétition
-  Zone d'échauffement